

mazars

61, RUE HENRI REGNAULT
92400 COURBEVOIE

FONDATION DU PROTESTANTISME

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Fondation du Protestantisme

Fondation reconnue d'utilité publique

N° SIREN : 439 714 189

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres du Conseil d'Administration de la Fondation du Protestantisme,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation du Protestantisme, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1.3. Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans la cadre de la première application du Règlement de l'ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et ses principaux impacts sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Le chapitre « Compte emploi ressources et son annexe » présenté en pages 19 et suivantes de l'annexe expose les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées.

- La note « 4.2.8. Legs et autres libéralités » de l'annexe des comptes expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs à compter de l'exercice 2020.

Nous nous sommes assurés de la bonne application des règles et méthodes comptables présentées dans l'annexe des comptes en conformité avec les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08.

- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Fondation.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Courbevoie, le 24 juin 2021



Luc Marty

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. PRESENTATION DE LA FONDATION DU PROTESTANTISME

La Fondation du Protestantisme est une institution, reconnue d'utilité publique, issue de la volonté des Églises et associations protestantes de France de se doter d'un outil qui leur permette de mieux gérer leurs patrimoines ainsi que les organisations et les œuvres auxquelles elles apportent leur soutien. Elle a été reconnue d'utilité publique par décret du 31 juillet 2001.

La Fondation du Protestantisme vient en appui d'institutions protestantes dans leurs activités en s'adaptant à la réalité et à la spécificité de chacune. Un accompagnement qui s'inscrit dans une pluralité de champs : collecte de fonds, soutien à des projets associatifs, gestion de biens immobiliers, acceptation de donations et de legs, gestion de crédits ou encore accompagnement de projets financiers.

L'article premier des statuts de la Fondation du Protestantisme précise les buts de celle-ci :

- permettre et développer tout ce qui concourt à favoriser les actions ayant un caractère philanthropique, éducatif, social, humanitaire ou culturel communes aux institutions protestantes françaises (Églises, œuvres, mouvements et autres institutions) qui le souhaiteront,
- apporter son soutien moral et matériel à ces institutions,
- initier tout projet d'intérêt général conforme aux objectifs de ces institutions.

Ses interventions peuvent être étendues à toute action conduite hors de France par ces institutions ainsi qu'à toute entreprise de solidarité internationale

1.2. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de la Fondation du Protestantisme retracent son activité, ses résultats et sa situation patrimoniale au travers de sa mission d'intérêt général.

Les comptes annuels de la Fondation du Protestantisme comprennent :

- Le bilan qui synthétise en valeur historique la situation patrimoniale de l'ensemble des éléments gérés par la Fondation du Protestantisme et notamment ceux des 58 Fondations Individualisées, des 3 fonds et des 24 Organismes Agréés ;
- Le compte de résultat qui récapitule et consolide les produits et les charges de l'exercice selon leur destination, information la plus pertinente au regard des activités de l'établissement et des pratiques sectorielles ;
- L'annexe qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat ;
- Le compte emploi-ressources et son annexe.

La comptabilité de la Fondation du Protestantisme est organisée de manière à pouvoir gérer et rendre compte analytiquement de ses activités, traduites au travers de trois sections principales :

- Les « Fondations Individualisées », section retraçant les activités des fondations abritées ;
- Les « Organismes Agréés », section retraçant les activités des Organismes Agréés ;
- Les « Services communs », section permettant de suivre la gestion des fonds propres de la Fondation du Protestantisme. Y sont logés :
 - les services du siège,
 - le Fonds de Garantie dont l'objet est de garantir le règlement des emprunts souscrits en faveur de projets immobiliers relatifs à des propriétés de la Fondation,
 - le Fonds de Solidarité qui est alimenté par décision du Conseil de la Fondation grâce à des dons exceptionnels pour les actions de solidarité que le Bureau ou le Conseil détermine,

- le Fonds « Solidarité protestante » qui enregistre les dons reçus à la suite des appels publics à la générosité lancés par la Fondation.

1.3. CHANGEMENT DE METHODE

La Fondation du Protestantisme est dorénavant soumise à l'application du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, modifié par le règlement ANC 2020-08, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les principaux impacts pour l'entité concernent :

- La présentation du bilan.

Les postes du passif impactés sont les suivants :

En milliers d'euros	Net 2019 Hors impact ANC 2018-06	Net 2019
Fonds propres des Services Communs	4 735	
Fonds propres des Fondations Individualisées.	62 804	
Autres fonds propres	7 165	
Fonds propres sans droit de reprise		65 989
Fonds propres avec droit de reprise		1 087
Réserves		598
Report à nouveau		2 777
Fonds propres consommables		359
Subvention d'investissement		3 895
TOTAL	74 704	74 704

- La présentation du compte de résultat

On notera le reclassement des utilisations et dotations de fonds dédiés en résultat d'exploitation et non en pied de compte de résultat.

- La comptabilisation du hors-bilan.

En effet, les montants inscrits en compte hors-bilan au 31/12/2019 relatifs aux biens reçus par legs ou donations non encore réalisés ont été reclassés dans les comptes de bilan selon les règles définies à l'article 213-7 et suivants (voir point « 4.2.8 Legs et autres libéralités »)

- Le nouveau modèle de Compte Emploi Ressources et la création du Compte de Résultat par Origine et Destination (voir section « Compte Emploi Ressource »)

1.4. FAITS CARACTERISTIQUES

La création de deux nouvelles Fondation individualisées a été validée par le Conseil de novembre 2020 de la Fondation du Protestantisme :

- Fondation individualisée « Les Lavandes » dont l'objet est de « soutenir et susciter tous types d'actions concourant à renforcer le lien social et la solidarité au travers de projets de valorisation de l'environnement, conformément aux buts mentionnés à l'article premier des statuts de la Fondation du Protestantisme. La fondation individualisée accomplit son objet en soutenant strictement des projets dans un cadre non cultuel »
- Fondation individualisée « FLAM » dont l'objet est de « Soutenir des projets portés par des associations et fondations protestantes françaises (églises, œuvres, mouvements et autres institutions) notamment à caractère philanthropique, éducatif, social, humanitaire ou culturel qui concourent au rayonnement du protestantisme en France. La fondation individualisée accomplira son objet en soutenant strictement des projets dans un cadre non cultuel. »

La Fondation du Protestantisme abrite désormais 58 Fondations individualisées : A Rocha, Acat, Accueil Partage Solidarité, Adra France, Arc En Ciel, Atfpo, Baptiste, Bernard Palissy, Casp, Centre Chrétien de Gagnières, Cimade, Communauté des Eglises D'Expression Africaine En France, Defap - Mission Et Solidarités Internationales, Diaconat Protestant de Grenoble, Diaconesses de Reuilly-Accompagnons La Vie, Eau Vive 29, Euudf - Eclairseuses & Eclairseurs Unionistes De France, Entraide Familiale Protestante de Bienfaisance d'Auvergne, Entraide Protestante de Reims, Entraide

3 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2020

Protestante du Havre, Fédé, Fédération de L'Entraide Protestante, Fédération Protestante de France, Foi & Vie, Foi Lumière Action Ministères, Fondation John Bost, Fondation pour Les Ministres des Eglises Protestantes de France , Foyer Joséphine Butler, Jacquiv, La Fortitude, La Ligue, Le Lazaret, Les Lavandes, L'Etoile, Maison d'Écoulandre, Maisons et Etablissements Protestants, Martin Bucer, Martin Luther King - Créteil, Maurice Longeiret, Mission Populaire Evangélique, Musée Jean-Frédéric Oberlin, Paul Ricoeur, Portes Ouvertes, Pro Vision - France, Projets Cevaa, Protestante Cannoise, Protestante pour le Logement Social, Protestantisme d'Aquitaine, Protestantisme de Montpellier, Reforme, Saint-Jean, Sel, Sœurs de La

Communauté de Pomeyrol, Solidarités Protestantes Lyonnaises, Temple de L'Oratoire du Louvre, Un Cœur et des Mains, Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de La Lorraine, Vaugirard 46.

Par ailleurs, il est à noter qu'en 2020 la crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité ; la continuité d'exploitation en 2021 n'est pas remise en cause.

2. BILAN

En euros	Notes de l'annexe	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 2020	Net 2019
ACTIF					
Actif immobilisé		96 824 613	8 271 318	88 553 295	84 396 573
Immobilisations incorporelles	4.3.1	97 193	96 592	601	5 568
Immobilisations corporelles	4.3.2	94 794 375	8 054 726	86 739 649	82 733 256
Terrains		14 190 621	367 901	13 822 721	13 849 156
Constructions		65 550 851	7 646 145	57 904 706	59 076 405
Installations techniques, matériel, outillage		799	738	61	221
Autres immobilisations		74 380	39 941	34 439	37 658
Immobilisations en cours		14 977 723	-	14 977 723	9 769 818
Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	4.3.3	1 082 100	-	1 082 100	-
Immobilisations financières	4.3.4	850 945	120 000	730 945	1 657 749
Titres immobilisés		304 924	-	304 924	320 961
Prêts et cautions		499 020	120 000	379 020	1 331 788
Autres immobilisations financières		47 000		47 000	5 000
Actif circulant		36 923 432	987 578	35 935 854	34 377 726
Créances	4.3.5	6 066 583	821 717	5 244 867	1 999 563
Créances clients, usagers et comptes rattachés		93 900	373	93 527	44 131
Créances reçues par legs ou donation		1 713 714		1 713 714	-
Autres créances		4 258 970	821 344	3 437 626	1 955 431
Disponibilités	4.3.6	19 532 561		19 532 561	21 142 348
Valeurs mobilières de placement	4.3.7	11 058 640	165 861	10 892 779	11 024 592
Charges constatées d'avance	4.3.8	265 647		265 647	211 223
TOTAL ACTIF		133 748 044	9 258 896	124 489 149	118 774 299

En euros	Notes de l'annexe	Net 2020	Net 2019
PASSIF			
Fonds propres	4.3.9	76 821 403	74 543 742
Fonds propres sans droit de reprise	4.3.9.1	66 234 318	65 988 933
Fonds propres avec droit de reprise	4.3.9.2	1 086 580	1 086 580
Réserves	4.3.9.3	626 925	598 472
Report à nouveau	4.3.9.4	2 578 550	2 776 535
Résultat	4.3.9.5	- 295 233	- 160 547
<i>Situation nette (sous - total)</i>		70 231 139	70 289 972
Fonds propres consommables	4.3.9.6	319 095	359 257
Subvention d'investissement	4.3.9.7	6 271 170	3 894 514
Fonds reportés et fonds dédiés		18 851 885	16 660 819
Fonds reportés	4.3.10	1 666 367	-
Fonds dédiés	4.3.11	17 185 518	16 660 819
Provisions pour risques et charges		67 507	67 272
Emprunts et dettes		27 520 976	26 240 528
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit	4.3.12	25 199 389	23 337 099
Emprunts et dettes financières diverses	4.3.12	311 789	312 076
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.3.13	292 590	308 373
Dettes des legs ou donations	4.3.14	1 024 337	-
Dettes fiscales et sociales	4.3.15	349 544	90 146
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4.3.16	197 288	1 493 250
Autres dettes	4.3.17	146 039	699 583
Produits constatés d'avance	4.3.18	1 227 378	1 261 938
TOTAL PASSIF		124 489 149	118 774 299

3. COMPTE DE RESULTAT

En euros	Notes de l'annexe	2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		9 479 439	7 072 245
Ventes de biens et services	4.4.1.1	1 568 939	1 731 079
Produits de tiers financeurs	4.4.1.2	4 835 018	3 892 313
Subventions d'exploitation		50 000	-
Consommation de la dotation consommable		40 162	-
Ressources liées à la générosité du public		4 744 586	3 892 313
<i>Dons manuels</i>		2 808 320	3 836 831
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		1 936 536	55 483
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4.4.1.3	754 000	1 172 446
Utilisations des fonds dédiés	4.4.1.4	2 171 009	
Autres produits	4.4.1.5	150 473	276 407
CHARGES D'EXPLOITATION		9 587 782	5 559 842
Achats de marchandises		1 286	227
Autres achats et charges externes	4.4.2.1	914 972	717 510
Aides financières	4.4.2.2	3 515 126	2 780 226
Impôts, taxes et versements assimilés	4.4.2.3	713 532	544 081
Salaires et traitements	4.4.2.4	264 812	251 206
Charges sociales	4.4.2.4	99 664	99 992
Dotations aux amortissements	4.4.2.5	1 116 043	1 097 311
Dotations aux dépréciations et aux provisions	4.4.2.5	264 100	67 760
Reports en fonds dédiés	4.4.2.6	2 695 709	
Autres charges		2 537	1 529
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 108 343	1 512 403
PRODUITS FINANCIERS	4.4.3	129 165	355 150
De participation		672	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		125 395	178 439
Autres intérêts et produits assimilés		-	65 813
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		681	79 828
Différences positives de change		1 866	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		550	31 070
CHARGES FINANCIERES	4.4.4	717 488	506 603
Dotations aux dépréciations et aux provisions		109 234	21 255
Intérêts et charges assimilées		608 253	473 540
Différences négatives de change		-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	11 807
RESULTAT FINANCIER		- 588 323	- 151 452
RESULTAT COURANT		- 696 666	1 360 951
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4.4.5	481 953	862 224
Sur opérations de gestion		333 178	58 182
Sur opérations en capital		148 775	803 048
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		-	993
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4.4.6	80 520	691 425
Sur opérations de gestion		80 085	104 413
Sur opérations en capital		435	587 012
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL		401 433	170 798
Utilisations des fonds dédiés	4.4.1.4		2 026 520
Reports en fonds dédiés	4.4.2.6		3 718 816
TOTAL DES PRODUITS		10 090 556	10 316 139
TOTAL DES CHARGES		10 385 790	10 476 686
EXCEDENT OU DEFICIT		- 295 233	- 160 547

4. ANNEXES

4.1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

4.1.1. Référentiel

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable général et du règlement ANC 2018-06, modifié par le règlement ANC 2020-08, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, applicable à partir du 1er janvier 2020.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les particularités de la réglementation comptable des associations et fondations portent notamment sur l'identification au compte de résultat des fonds dédiés.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

4.2. METHODE D'ÉVALUATION

4.2.1. Immeubles d'exploitation

Les immeubles légués, transférés ou reçus dans le cadre d'une dévolution d'association sont évalués à la valeur figurant sur l'acte notarié.

Le Conseil a décidé de ne pas les amortir quand la valeur actuelle (valeur d'expertise) de l'immeuble est au moins égale à la valeur comptable.

Le cas échéant une dépréciation d'actif est constatée pour aligner la valeur comptable sur la valeur actuelle de l'immeuble.

Les immeubles acquis sont évalués à la valeur figurant sur l'acte notarié.

Les coûts annexes (frais de notaires, d'actes...) sont intégrés au coût d'acquisition et une dépréciation d'actif est constatée à hauteur de ces frais annexes.

En l'absence d'une évaluation réalisée par un expert immobilier, il a été décidé de répartir la valeur comptable du bien selon les ratios suivants :

- Valeur du terrain : 20%
- Valeur de la construction : 80%

Les immeubles sont amortis suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Gros œuvre : 50 ans
- Couverture : 30 ans
- Aménagements : 20 ans

Les constructions neuves sont amorties par composant suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Gros œuvre : 50 ans
- Composants : 10 à 30 ans

4.2.2. Autres immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par la Fondation du Protestantisme, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, des taxes non récupérables et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en l'état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Immobilisations incorporelles : 1 à 5 ans
- Matériel et outillage : 5 à 7 ans
- Matériel informatique : 5 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Mobilier : 10 ans

Les « biens reçus par legs destinés à être cédés » sont valorisés à la valeur figurant dans la décision d'acceptation du legs par l'instance décisionnaire.

4.2.3. Autres titres immobilisés

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.2.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Certaines de ces créances peuvent revêtir un caractère « douteux » voir « irrécouvrable ». Lorsqu'il existe un risque de perte probable, la Fondation procède alors à la comptabilisation d'une dépréciation. Selon le risque de non-recouvrement portant sur la créance en question, la Fondation dépréciera alors de manière totale ou partielle le montant de la créance.

4.2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. À la clôture de l'exercice, elles sont évaluées à leur valeur probable de négociation (soit la valeur boursière dans le cas des titres cotés).

La comparaison effectuée titre par titre, entre la valeur d'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire, peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Seules les moins-values latentes affectent le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation; aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values latentes des titres en hausse.

4.2.6. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont valorisées au montant octroyé. La quote-part reprise au compte de résultat est proportionnelle aux amortissements pratiqués sur l'immobilisation acquise au moyen de la subvention.

4.2.7. Fonds dédiés

4.2.7.1. Fonds dédiés sur dons manuels affectés

Pour les Fondations Individualisées, ils enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des dons manuels affectés par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

4.2.7.2. Fonds dédiés sur autres ressources

Pour les Fondations Individualisées, ils enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des autres ressources affectées par des tiers financeurs qui n'a pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

4.2.8. Legs et autres libéralités

Les libéralités correspondent à des biens issus de legs ou donations par acte authentique. Dans le cadre du nouveau règlement 2018-06, les mouvements suivants sont comptabilisés :

- Dès l'acceptation du Conseil d'administration de la Fondation du Protestantisme, ces libéralités sont comptabilisées au bilan (avec la contrepartie en produits au compte de résultat) selon des modalités spécifiques en fonction de leur nature, pour leur valeur estimée, nette des frais de réalisation pouvant grever ces biens ;
- En fin d'exercice, la partie non encore encaissée sur les biens destinés à être cédée est enregistrée dans le compte « Fonds reportés sur legs et donations ». Sont également enregistrés au compte de résultat au fur et à mesure les charges et les produits pendant la gestion temporaire des biens.

4.2.9. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges précisés quant à leur objet et dont l'échéance et le montant sont incertains. À ce titre, ce poste comprend notamment les provisions destinées à couvrir des risques financiers.

4.2.10. Dons

Les dons sont enregistrés sur la base de leur encaissement. Toutefois, les dons datés d'avant la clôture et reçus, après celle-ci sont comptabilisés sur l'exercice pour tenir compte des délais postaux et administratifs. Ils font l'objet d'un reçu fiscal.

4.3. NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN

Dans certains tableaux, apparaît la mention « Mouvements internes neutralisés ». Elle concerne les opérations internes à la Fondation entre les « services communs », les « Fondations individualisées » et les « Fonds ».

4.3.1. Immobilisations incorporelles

Ce poste regroupe le coût de création du site internet de la Fondation du Protestantisme ainsi que celui des différents logiciels informatiques utilisés par les Services communs déduction faite des amortissements et dépréciations. La variation globale ces derniers s'élève à 4.9 K€.

4.3.2. Immobilisations corporelles

4.3.2.1. Terrains, constructions et autres immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	3 812	3 051
Terrains	729	579
Valeur brute	729	579
Constructions	3 056	2 448
Valeur brute	3 060	2 460
Amortissement	-3	-11
Autres immobilisations corporelles	27	24
Valeur brute	45	46
Amortissement, Dépréciation	-18	-23

En milliers d'euros	2019	2020
Fondations Individualisées	69 071	68 631
Terrains	13 120	13 243
Valeur brute	13 488	13 611
Dépréciation	-368	-368
Constructions	55 940	55 376
Valeur brute	62 477	63 011
Amortissement	-5 955	-7 054
Dépréciation	-581	-581
Installations techniques, matériel, outillage	-	-
Valeur brute	1	1
Amortissement	-1	-1
Autres immobilisations corporelles	11	11
Valeur brute	28	28
Amortissement, Dépréciation	-17	-17
Mouvements internes neutralisés	80	80
TOTAL	72 963	71 762

La variation globale des immobilisations de la Fondation du Protestantisme s'élève à - 766 K€ correspondant aux amortissements 2020 pour - 11 K€ et au changement de compte d'un ensemble immobilier à Nîmes reclassé dans le compte « biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés » à la suite du nouveau règlement comptable.

La variation globale de la valeur brute des immeubles d'exploitation des Fondations Individualisées s'élève à 658 K€ soit :

- Des acquisitions ou apports : pour 620 K€ pour la Fondation Individualisée « Martin Bucur » (legs d'un ensemble immobilier au Kremlin-Bicêtre), 23.5 K€ pour la Fondation individualisée « FAPS » (remplacement de chaudière), et 15 K€ pour la Fondation individualisée « Fondation John Bost » (travaux de chauffage et de modification de la zone d'accueil dans un ensemble immobilier à Bergerac)
- Une cession pour 0.4 K€ pour la Fondation Individualisée « Le Lazaret » (vente pour 1€ symbolique à la ville de Sète d'une parcelle de terrain)

La variation globale des amortissements et dépréciations des Fondations Individualisées s'élève à 1 019 K€.

4.3.2.2. Immobilisations en cours

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	-	-
Fondations Individualisées	9 922	15 160
Mouvements internes neutralisés	-152	-183
TOTAL	9 770	14 978

Les immobilisations en cours s'élèvent à 14 978 K€ au 31/12/2020.

Elles concernent les programmes immobiliers suivants :

- Fondation individualisée « Martin Luther King-Créteil » : Construction d'un espace socio-culturel à Créteil pour 14 483 K€
- Fondation individualisée « Protestantisme de Montpellier » : Construction d'un pôle de services comprenant logements, bureaux et lieu d'accueil à Montpellier pour 636 K€
- Fondation individualisée « Protestant pour le Logement Social » : Travaux d'isolation par l'extérieur d'un ensemble immobilier à Levallois pour 27 K€
- Fondation individualisée « DEFAP » : Travaux de mise en conformité des espaces communs d'un ensemble immobilier à Paris pour 14 K€

Les mouvements internes neutralisés correspondent aux contributions internes d'accompagnement de travaux pour - 183 K€.

4.3.3. Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés

En milliers d'euros	2019	Legs acceptés avant 2020	+	-	2020
Services communs	-	982			982
Fondations Individualisées	-	730		630	100
TOTAL	-	1 712	-	630	1 082

À la suite de l'application du nouveau règlement comptable, les legs sont comptabilisés à la date de leur acceptation.

Ce poste regroupe les biens immobiliers suivants :

- Services communs : un ensemble immobilier Nîmes (évaluation : 750 K€) et un ensemble immobilier à Breuillet (évaluation : 232 K€)
- Fondation individualisée « Paul Ricœur » : un appartement à Rouen (évaluation : 100 K€)

4.3.4. Immobilisations financières

4.3.4.1. Titres immobilisés

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	-	-
Fondations Individualisées	321	305
TOTAL	321	305

Les titres immobilisés concernent principalement les Fondations Individualisées « Protestantisme d'Aquitaine » et « CEF » qui ont souscrit des parts sociales au Crédit Coopératif respectivement pour 194 K€ et 20 K€, ainsi que les Fondations Individualisées « Entraide Protestante du Havre » et « Entraide Familiale de Bienfaisance d'Auvergne » qui détiennent des parts de SCPI respectivement pour 56 K€ et 29 K€.

La variation globale des titres immobilisés est de - 16 K€ soit :

- Pour - 15K€, le remboursement des parts d'une librairie détenues par la Fondation individualisée « Martin Bucer » suite à sa liquidation.
- Pour - 3K€, les acomptes sur liquidation de Capital Habitat dont la Fondation individualisée « Entraide Familiale de Bienfaisance d'Auvergne » détient des parts
- Pour 2K€, le réinvestissement de la rémunération 2019 des parts sociales du Crédit Coopératif détenues par la Fondation Individualisée « Protestantisme d'Aquitaine »

4.3.4.2. Prêts et cautions

En milliers d'euros	2019	+	-	2020
Services communs	1 055	-	917	138
Fonds de Garantie	133			133
Fonds de Solidarité	922		917	5
Fondations Individualisées	1 310	20	956	374
Valeur des prêts	1 410	40	956	494
Dépréciation des prêts	-100	-20		-120
Mouvements internes neutralisés	-1 033	900		-133
TOTAL	1 332	920	1 873	379

Les prêts et cautions concernent principalement la Fondation Individualisée « Martin Bucer » pour 284 K€ et la Fondation individualisée « Protestantisme d'Aquitaine » pour 103 K€.

4.3.4.3. Autres immobilisations financières

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	-	-
Fondations Individualisées	405	447
Mouvements internes neutralisés	-400	-400
TOTAL	5	47

Ce poste regroupe les immobilisations financières suivantes :

- Pour 42 K€ : par décision du Conseil de la Fondation du Protestantisme de novembre 2012, la créance de la Fondation individualisée « Bernard Palissy » vis-à-vis de l'association Cours Bernard Palissy de Boissy a été transformée en apport avec droit de reprise. Cette décision n'avait pas été transcrite comptablement et la rectification a été faite au 01/01/2020.
- Pour 5 K€ : la Fondation individualisée « Entraide Protestante du Havre » a versé un apport avec droit de reprise pour soutenir l'activité de l'association Terre en Main.
- Pour 50 K€ : la Fondation individualisée « Fondation John Bost » a versé un apport avec droit de reprise à la Fondation individualisée « Diaconat de Grenoble » permettant la constitution de sa dotation initiale en attendant le remboursement intégral de son emprunt (apport interne neutralisé)
- Pour 350 K€ : Les Fondations individualisées « Pour le Logement Social » et « Fondation pour les Ministres de Eglises Protestantes de France » ont versé respectivement 225 K€ et 125 K€ à la Fondation individualisée « Martin Bucer » dans le cadre de la construction du programme immobilier à Clichy (apports internes neutralisés)

4.3.5. Créances

4.3.5.1. Créances clients, usagers et comptes rattachés

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	-	6
Créances clients	-	6
Fondations Individualisées	44	87
Avance et Acomptes versés sur commandes	26	11
Créances clients	19	77
TOTAL	44	94

4.3.5.2. Créances reçues par legs ou donation

En milliers d'euros	2019	Legs acceptés avant 2020	+	-	2020
Services communs	-	539	192	162	569
Fondations Individualisées	-	1 138	471	464	1 145
TOTAL	-	1 677	663	626	1 714

À la suite de l'application du nouveau règlement comptable, les legs sont comptabilisés à la date de leur acceptation.

Ce poste regroupe l'actif numéraire brut des legs en cours de réalisation

4.3.5.3. Autres créances

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	1 419	2 542
Créances diverses	72	166
Fonds, OA, FI, Siège	1 104	2 260
Associations	12	3
Dons reçus encaissés en N+1	232	112
Organismes Agréés	2	4
Fonds, OA, FI, Siège	2	4
Fondations Individualisées	1 927	3 536
Fournisseurs débiteurs	24	25
Créances fiscales (TVA sur travaux)	929	154
Subvention sur travaux à recevoir	-	2 448
Créances diverses	135	331
Produits à recevoir	89	87
Fonds, OA, FI, Siège	64	-
Associations	1 278	1 307
Dons reçus encaissés en N+1	-	5
Provision pour dépréciation des créances	-591	-821
Mouvements internes neutralisés	-71	-102
Mouvements compensés	-1 322	-2 542
TOTAL	1 955	3 438

4.3.6. Disponibilités

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	3 345	2 751
Compte courant	1 088	896
Siège	911	672
Fonds de Garantie	169	189
Fonds de Solidarité	9	36
Livret , Compte Epargne	2 254	1 855
Siège	783	793
Fonds de Garantie	467	204
Fonds de Solidarité	1 004	858
Intérêts courus à recevoir	3	-
Organismes Agréés	99	48
Compte courant	48	11
Livret - Compte épargne	51	37
Fondations Individualisées	17 702	16 857
Compte courant	1 138	399
Livret - Compte épargne	16 563	16 456
Intérêts courus à recevoir	1	2
Mouvements compensés	-4	-124
TOTAL	21 142	19 533

4.3.7. Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	2019	2020	Valo au 31/12/20
Services communs	1 682	1 684	
Actions et obligations	1 396	1 396	2 052
Fonds de Garantie	1 396	1 396	
Contrats de capitalisation	286	288	288
Siège	108	109	
Fonds de Garantie	178	179	
Organismes Agréés	44	44	
Actions et obligations	44	44	44
Fondations Individualisées	9 299	9 165	
Actions et obligations	6 066	6 045	6 853
Comptes à terme	232	-	-
Contrats de capitalisation	3 079	3 285	3 285
Provision pour dépréciation	-77	-166	
TOTAL	11 025	10 893	12 522

4.3.8. Charges constatées d'avances

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	9	5
Fondations Individualisées	202	260
TOTAL	211	266

Les principales charges constatées d'avance sont les suivantes :

- Versement de 160 K€ par la Fondation individualisée « Entraide familiale de bienfaisance protestante d'Auvergne » à la Foncière d'Habitat Humanisme dans le cadre de la construction d'un ensemble immobilier. La charge sera étalée à l'achèvement de la construction, en fonction de la durée du bail à construction.
- Les assurances dommages ouvrages souscrites lors des constructions effectuées par les Fondations individualisées. Ces charges sont étalées annuellement à l'achèvement de la construction, en fonction de la durée

4.3.9. Fonds propres

On notera que l'intégralité des fonds propres de la Fondation du Protestantisme est issue de la générosité du public.

Leur variation au cours de l'exercice est la suivante :

En milliers d'euros	A l'ouverture	Affectat° du résultat	+	-	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	65 989	9	236		66 234
Fonds propres avec droit de reprise	1 087				1 087
Réserves	598	28			627
Report à nouveau	2 777	-198			2 579
Résultat	-301				-596
Situation nette (sous - total)	70 150	-161	236	-	69 931
Fonds propres consommables	359			40	319
Subventions d'investissement	3 895		2 525	149	6 271
TOTAL	74 404	-161	2 762	189	76 521

4.3.9.1. Fonds propres sans droit de reprise

En milliers d'euros	2019	+	-	2020
Services communs	4 187	9	-	4 196
Fonds statutaire financier	817			817
Actualisation de la dotation initiale	123	9		132
Fonds statutaire Immobilier	2 897			2 897
Fonds associatifs du Fonds de Garantie	105			105
Fonds associatifs du Fonds de Solidarité	245			245
Fondations Individualisées	61 852	236	-	62 088
Dotation initiale numéraire	7 310	236		7 546
Dotation initiale immobilière	25 687			25 687
Dotation initiale complémentaire	15			15
Apports sans droit de reprise numéraire	19 214			19 214
Apports sans droit de reprise immobilier	9 626			9 626
Mouvements internes neutralisés	-50			-50
TOTAL	65 989	245	-	66 234

La dotation initiale de la Fondation du Protestantisme est constituée par les apports numéraires des membres fondateurs portés au compte « Fonds statutaire financier » et par l'apport immobilier du 47 rue de Clichy à Paris, siège social et administratif de la Fondation du Protestantisme porté au compte « Fonds statutaire Immobilier ».

Les fonds statutaires financiers font l'objet d'une revalorisation réglementaire pour le maintien de leur valeur. Dès lors que les résultats propres de la Fondation du Protestantisme sont positifs, une dotation complémentaire est constituée en fonction de la variation de l'indice général des prix au cours de l'exercice portée au compte « Actualisation de la dotation initiale ».

Les Fonds propres sans droit de reprises des Fondations Individualisées correspondent aux dotations initiales non consommables des Fondations Individualisées et à des apports sans droit de reprise.

La variation globale des fonds propres des Fondations Individualisées s'élève à 236 K€. Cette augmentation est due aux versements des dotations initiales numéraires des Fondations individualisées « Maurice Longeiret » pour 50 K€ et « Les Lavandes » pour 186 K€.

La combinaison de comptes a pour conséquence la neutralisation de la dotation initiale de la Fondation Individualisée « Diaconat de Grenoble » apportée en interne par la Fondation Individualisée « Fondation John Bost » pour un montant de 50 K€.

4.3.9.2. Fonds propres avec droit de reprise

En milliers d'euros	2019	+	-	2020
Services communs (Fonds de Garantie)	548			548
Fondations Individualisées	539			539
TOTAL	1 087	-	-	1 087

Les apports sans droit de reprise versés au Fonds de Garantie se décomposent ainsi :

- Association CEAF : 98 K€,
- Association EPUDF : 200 K€,
- Fondation FIPE : 250 K€.

Les autres apports avec droit de reprise concernent les Fondations individualisées suivantes :

- Fondation individualisée « DEFAP » : Apport de 26 K€ du DEFAP versé en 2019 pour le financement de travaux,

- Fondation individualisée « Baptiste » : Apport de 120 K€ de l'association ABEJ versé en 2018 pour la constitution d'une garantie bancaire pour la réalisation de projets immobiliers,
- Fondation individualisée « Réforme » : Apports de l'association Réforme versés en 2013 et 2014 afin de soutenir l'action de la Fondation individualisée pour un montant initial de 550K€. L'association a retiré de son apport initial 190 K€, portant ce dernier à 360 K€ au 31/12/2020,
- Fondation individualisée « Communauté des sœurs de Pomeyrol » : Apport de 33 K€ versé en 2010 pour la constitution d'un fonds de retraite.

4.3.9.3. Réserves

En milliers d'euros	2019	+	-	2020
Services communs	-			-
Fondations Individualisées	598	29		627
TOTAL	598	29	-	627

Les Fondation individualisées suivantes ont affecté une partie de leurs résultats à la constitution de réserves :

- Fondation individualisée « DEFAP » pour 139 K€
- Fondation individualisée « CEAF » pour 56 K€
- Fondation individualisée « Protestant pour le Logement Social » pour 134 K€
- Fondation individualisée « Protestantisme d'Aquitaine » pour 298 k€

4.3.9.4. Reports à nouveau

En milliers d'euros	2019	+	-	2020
Services communs	3 898	182	8	4 072
Siège	1 190	111	5	1 296
Fonds	2 708	71	3	2 776
Organismes agréés	-5	1		-4
Fondations Individualisées	-1 088	11	340	-1 417
Mouvements internes neutralisés	-28		44	-72
TOTAL	2 777	194	392	2 579

4.3.9.5. Résultat

Le résultat non affecté de l'exercice 2020 est un déficit qui s'élève à 295 K€.

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	184	331
Siège	115	151
Fonds	71	180
Organismes agréés	1	-
Fondations individualisées	-301	-596
Mouvements internes neutralisés	-44	-31
TOTAL	-161	-295

Les mouvements internes neutralisés sont dus à l'enregistrement des contributions d'accompagnement de projet immobilier. Celles-ci sont enregistrées en produits dans les services communs et à l'actif du bilan des fondations individualisées

4.3.9.6. Fonds propres consommables

En milliers d'euros	2019	+	-	2020
Services communs	-			-
Fondations Individualisées	359		40	319
TOTAL	359	-	-	319

11 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2020

Ce poste regroupe les dotations initiales consommables nettes des Fondations individualisées « Paul Ricœur » pour 54 K€, « Oratoire du Louvre » pour 55 K€ et « Bernard Palissy » pour 250 K€. Selon l'article 5 de leur règlement intérieur "La fondation individualisée est dissoute sur décision du conseil d'administration de la Fondation du Protestantisme, au plus tard à la date à laquelle la dotation est réduite à 10% de sa valeur initiale."

La diminution de 40 K€, présente au poste « Consommation de dotation consommable » du compte de résultat, correspond à l'utilisation des ressources de la Fondation individualisée « Oratoire du Louvre ».

4.3.9.7. Subvention d'investissement

En milliers d'euros	2019	+	-	2020
Services communs	-			-
Fondations Individualisées	3 895	2 525	149	6 271
TOTAL	3 895	2 525	149	6 271

Les principales subventions d'investissements concernent les programmes immobiliers suivants :

- Fondation individualisée « Protestantisme d'Aquitaine » : 4 112 K€ de subventions perçues dans le cadre de la rénovation et de l'extension d'un Foyer Jeunes Travailleurs à Bordeaux terminé en 2015. Ces subventions ont été reprises en fonction de l'amortissement de l'ensemble immobilier pour un montant total de 1 660 K€ portant leur montant net à 2 452 K€.
- Fondation individualisée « Martin Luther King-Créteil » : 1 504 K€ de subventions notifiées dans le cadre de la construction en cours d'un espace socio-culturel à Créteil dont 971 K€ restent encore à recevoir
- Fondation individualisée « Protestantisme de Montpellier » : 1 645 K€ de subventions notifiées dans le cadre de la construction d'un ensemble immobilier à Montpellier dont 1 472 K€ restent encore à recevoir

4.3.10. Fonds reportés

À la suite de l'application du nouveau règlement comptable, les legs sont comptabilisés à la date de leur acceptation.

En milliers d'euros	2019	Legs acceptés avant 2020	+	-	2020
Services communs	-	451	25	33	443
Fondations Individualisées	-	1 856	348	980	1 223
TOTAL	-	2 307	373	1 013	1 666

Ce poste regroupe l'actif net des legs en cours de réalisation dont le détail est le suivant :

En milliers d'euros	Acceptat°	Affectat°	Actif	Immo	Passif	Fonds reportés 2020
Services communs			473	982	1 011	443
1	10/01/2013	A reverser	12			12
2	13/03/2014	Fonds Solidarité	0.3			0.3
3	12/11/2015	Fonds de Garantie	73	232	8	297
4	11/01/2018	Siège	363	750	1 003	109
5	24/06/2020	A reverser	15			15
6	24/09/2020	A reverser	10			10

En milliers d'euros	Acceptat°	Affectat°	Actif	Immo	Passif	Fonds reportés 2020
Fondations Individualisées			1 145	100	22	1 223
7	13/02/2015	"Portes Ouvertes"	27			27
8	23/03/2016	"Maisons Etab. Protestants"	51		13	39
9	12/04/2018	"Portes Ouvertes" "SEL"	53			53
10	28/06/2018	"SEL"	174		6	168
11	28/06/2018	"FPF"	85			85
12	28/11/2019	"Paul Ricœur"	409	100		509
13	28/05/2020	"Portes Ouvertes" "SEL"	5			5
14	05/11/2020	"DEFAP"	256		3	253
15	10/12/2020	"Portes Ouvertes" "SEL"	78			78
16	10/12/2020	"Portes Ouvertes"	6			6
TOTAL			1 617	1 082	1 033	1 666

4.3.11. Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

En milliers d'euros	2019	+	-	2020
Services communs	702	134	205	631
Fonds dédiés sur dons manuels, legs et donations affectés	702	134	205	631
Organismes Agréés	149	17	69	98
Fonds dédiés sur dons manuels, legs et donations affectés	149	17	69	97
Fondations Individualisées	15 810	2 546	1 899	16 456
Fonds dédiés sur dons manuels, legs et donations affectés	6 843	2 062	980	7 925
Fonds dédiés sur autres ressources	8 967	484	919	8 532
TOTAL	16 661	2 697	2 173	17 186

Concernant les Fondations Individualisées, il est à noter qu'une partie des Fonds dédiés a déjà été utilisée dans le cadre d'opérations immobilières.

Par ailleurs, les fonds dédiés sont également composés de fonds issus de collectes fléchées. Leur variation est la suivante :

En milliers d'euros	A l'ouverture	Dons legs subvent°	Allocat°	Charges diverses	A la clôture
Services communs	836	930	1 099	53	614
Fondations Individualisées	4 097	835	837	20	4 074
TOTAL	4 934	1 765	1 937	73	4 689

4.3.12. Emprunts et dettes financières

4.3.12.1. Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	900	30
Emprunts du Fonds de Solidarité	900	-
Comptes bancaires Créditeurs	-	30
Fondations Individualisées	24 136	26 089
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit	23 102	23 862
Emprunts et dettes financières diverses	767	746
Intérêts courus	38	43
Comptes bancaires Créditeurs	201	1 389
Dépôts et cautionnements	28	49
Mouvements internes neutralisés	-1 033	- 483
Mouvements compensés	- 4	- 124
TOTAL	23 649	25 511

La variation globale des emprunts s'élève à 760 K€ soit une augmentation de 5 786 K€ et une diminution de 5 026 K€. La variation des intérêts courus est corrélée à la variation des emprunts. Les emprunts concernent principalement la Fondation Individualisée « CEAF » pour 3 533 K€, la Fondation Individualisée « Eau Vive 29 » pour 8 352 K€ et la Fondation Individualisée « Martin Luther King-Créteil » pour 9 600 K€ ; ces emprunts ont été souscrits dans le cadre de programmes immobiliers.

4.3.12.2. Fonds de Garantie

Ce fonds a été créé par décision du Conseil du 5 octobre 2007 pour permettre à la Fondation de souscrire des emprunts en faveur de projets immobiliers sur des propriétés de la Fondation dont la gestion est assurée par une association (qui notamment prend en charge le remboursement de l'emprunt).

L'enjeu étant l'adéquation entre le risque financier pris et le montant des fonds qui servent de garantie, le comité des finances a considéré qu'il n'y avait aucune raison de couvrir l'intégralité des sommes empruntées ou cautionnées par ces fonds. Le risque est celui d'un empêchement temporaire (baisse des recettes, problème de gestion...) ou définitif de faire face aux remboursements. C'est pourquoi une analyse au cas par cas du délai nécessaire, soit à prendre des mesures de redressement, soit à trouver un nouvel occupant, est effectuée annuellement.

Bilan synthétique du Fonds de Garantie au 31/12/2020 :

En milliers d'euros	Net 2019	Net 2020
ACTIF		
Actif immobilisé	133	133
Immobilisations financières	133	133
Actif circulant	3344	3 517
Créances	1 135	1 549
Disponibilités / VMP	2 210	1 968
TOTAL ACTIF	3 477	3 650
PASSIF		
Fonds propres	3410	3 583
Fonds propres	653	653
Report à nouveau	2 686	2 757
Résultat	71	172
Provisions pour risques et charges	67	68
TOTAL PASSIF	3 477	3 650

4.3.13. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	63	48
Fournisseurs	3	2
Factures non parvenues	60	46
Fondations Individualisées	249	247
Factures non parvenues	249	247
Mouvements compensés	-3	-2
TOTAL	308	293

4.3.14. Dettes des legs ou donations

En milliers d'euros	2019	Legs acceptés avant 2020	+	-	2020
Services communs	-	1 009	3	3	1 009
Fondations Individualisées	-	13	3	-	15
TOTAL	-	1 022	7	4	1 024

À la suite de l'application du nouveau règlement comptable, les legs sont comptabilisés à la date de leur acceptation.

Ce poste regroupe le passif des legs en cours de réalisation.

4.3.15. Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	53	55
Impôts, taxes et versements assimilés	8	9
Charges sociales	45	46
Fondations Individualisées	37	294
Impôts, taxes et versements assimilés	23	284
Charges sociales	15	10
TOTAL	90	350

4.3.16. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	-	-
Fondations Individualisées	1 565	300
Fournisseurs d'immobilisations	1 478	187
Retenues de garanties	13	8
Factures non parvenues	74	105
Mouvements internes neutralisés	-71	-102
TOTAL	1 493	197

4.3.17. Autres dettes

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	727	298
Fondations Individualisées, Fonds, OA	65	22
Associations	14	34
Dettes diverses	648	242

En milliers d'euros	2019	2020
Organismes Agréés	-	2
Fondations Individualisées, Fonds, OA	-	2
Fondations Individualisées	1 291	2 386
Fondations Individualisées, Fonds, OA	1 105	2 240
Associations	158	124
Charges à payer	28	21
Mouvements compensés	-1 319	-2 540
TOTAL	700	146

4.3.18. Produits constatés d'avance

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	-	-
Fondations Individualisées	1 262	1 227
TOTAL	1 262	1 277

Le principal produit correspond au versement de 1 382K€ en 2016 par la Foncière d'Habitat Humanisme à la Fondation Individualisée « Protestant pour le Logement Social » dans le cadre du bail emphytéotique les liant pour la construction et l'exploitation de neufs logements sociaux à Clichy. Ce produit (1 226 k€ au 31/12/2020) s'étale annuellement depuis l'achèvement de la construction, en fonction de la durée du bail.

4.3.19. Etat des Créances et des dettes

4.3.19.1. Créances

ÉTAT DES CRÉANCES (En K€)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	546	75	471
Prêts (1) (2)	499	75	424
Autres créances immobilisées	47		47
TOTAL de l'actif immobilisé :	546	75	471
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers	113	95	18
Personnel et charges sociales à récupérer	-	-	-
État et autres collectivités publiques	2 604	1 627	977
Débiteurs divers	1 636	166	1 470
TOTAL de l'actif circulant :	4 353	1 887	2 466
TOTAL GÉNÉRAL	4 899	1 962	2 937
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	40		
(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	973		

4.3.19.2. Dettes

ÉTAT DES DETTES (En K€)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès de Etabl. de crédits (1) (2) (3) (4)	25 199	2 250	4 410	18 539
Emprunts et dettes financières diverses (3) (4) (5)	312	15	22	275
Dettes sur immo. et comptes rattachés	194	157	37	-
TOTAL :	25 706	2 422	4 470	18 814
Fournisseurs et comptes rattachés	295	295	-	-
Personnel et comptes rattachés	28	28	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28	28	-	-
État et autres collectivités publiques	293	293	-	-
Autres dettes	146	55	91	-
TOTAL :	791	699	91	-
TOTAL GÉNÉRAL	26 497	3 122	4 561	18 814
(1) Dont Intérêts Courus	43			
(2) Dont Comptes bancaires créditeurs	1 294			
(3) Dont Emprunts débloqués en cours d'exercice	3 403			
(4) Dont remboursements effectués en cours d'exercice	2 664			
(5) Dont Dépôts et cautionnement reçus	49			

4.4. NOTES EXPLICATIVES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.4.1. Produits d'exploitation

4.4.1.1. Ventes de biens et services

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	65	60
Fondations Individualisées	1 666	1 509
TOTAL	1 731	1 569

Ce poste est constitué des revenus du patrimoine immobilier (location immobilière)

4.4.1.2. Produits de tiers financeurs

4.4.1.2.1 Subventions d'exploitation

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	-	-
Fondations Individualisées	-	50
TOTAL	-	50

Une Subvention de 50 K€ a été reçue par la Fondation individualisée « Fédération Protestante de France » par la Fondation pour l'Aide au Protestantisme réformé dans le cadre du projet du Musée Vaudois du Lubéron.

4.4.1.2.2 Consommation de la dotation consommable

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	-	-
Fondations Individualisées	-	40
TOTAL	-	40

Ce poste correspond à l'utilisation des ressources de la Fondation individualisée « Oratoire du Louvre ».

4.4.1.2.3 Ressources liées à la générosité du public

■ Dons Manuels

Ces dons résultent de collectes de la Fondation du Protestantisme. Certains sont affectés spécifiquement par les donateurs aux Fondations Individualisées et destinés, selon la volonté de ces derniers, à être portés aux ressources annuelles ou à la dotation de ces fondations.

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	152	1 062
Siège	85	342
Fonds	66	719
Organismes Agréés	18	21
Fondations Individualisées	3 667	1 725
Dons manuels	1 891	1 525
Dons manuels affectés à des projets immobiliers	1 776	200
TOTAL	3 837	2 808

■ Legs et autres libéralités

À la suite de l'application du nouveau règlement comptable, ce poste regroupe les charges et produits suivants :

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	-	350
PRODUITS	-	495
Legs ou donation	-	301
Assurance-vie	-	41
Prix de vente des biens reçus par legs	-	115
Utilisation des fonds reportés	-	38
CHARGES	-	145
Valeur nette comptable des biens reçus par legs	-	115
Report en fonds reportés	-	30
Fondations Individualisées	55	1 587
PRODUITS	55	1 929
Legs ou donation	55	458
Assurance-vie	-	496
Utilisation des fonds reportés	-	975
CHARGES	-	342
Report en fonds reportés	-	342
TOTAL	55	1 937

Le détail l'affectation de ces derniers pour l'année 2020 est le suivant :

En milliers d'euros	2020
Services communs	350
Assurance-vie affectée à	41
Siège	17
Siège pour reversement	24
Legs affecté à	309
Siège	24
Siège pour reversement	119
Fonds	166
Fondations Individualisées	1 587
Assurance-vie affectée à	496
Fondation Individualisée "Paul Ricœur"	335
Fondation Individualisée "Mission Populaire"	35
Fondation Individualisée "Maisons et Etabl. Protestant"	62
Fondation Individualisée "Portes Ouvertes"	64
Legs affecté à	1 090
Fondation Individualisée "DEFAP"	262
Fondation Individualisée "SEL"	90
Fondation Individualisée "Portes Ouvertes"	118
Fondation Individualisée "Martin Bucer"	620
TOTAL	1 937

4.4.1.3. Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	38	34
Transferts de charges	38	34
Fondations Individualisées	1 135	720
Reprises sur dépréciations	75	34
Reprises sur provisions	46	0
Transferts de charges	1 014	686
TOTAL	1 172	754

Les transferts de charges sont principalement composés par la refacturation des charges relatives aux biens immobiliers aux associations gestionnaires et aux locataires.

4.4.1.4. Utilisation des fonds dédiés

Ce poste traduit l'utilisation de tout ou partie des dons et autres produits issus de la générosité du public des années précédentes.

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	140	205
Organismes Agréés	42	69
Fondations Individualisées	1 845	1 897
TOTAL	2 027	2 171

4.4.1.5. Autres Produits

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	-	-
Fondations Individualisées	276	150
TOTAL	276	150

Ce poste est composé de l'apport affecté de 150 K€ issu de la dissolution d'une association affecté à la Fondation individualisée « Martin Bucer »

4.4.2. Charges d'exploitation

4.4.2.1. Autres achats et charges externes

Ce poste enregistre l'ensemble des charges externes afférentes aux fonctions et moyens nécessaires à la Fondation du Protestantisme pour mettre en œuvre son objet social.

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	230	209
Honoraires	54	55
Locations et charges locatives	67	50
Entretien immobilier	29	38
Frais d'information et de communication	15	22
Frais bancaires	15	17
Autres services extérieurs	10	10
Frais postaux et de téléphone	5	6
Frais de réception et de mission	25	5
Assurance	3	3
Documentation	1	2
Achat fournitures, énergie	5	1
Frais de recherches et d'études	2	-

En milliers d'euros	2019	2020
Fondation Individualisées	487	706
Honoraires	68	96
Locations et charges locatives	76	62
Entretien immobilier	160	406
Frais d'information et de communication	-	7
Frais bancaires	7	8
Autres services extérieurs	44	-
Frais postaux et de téléphone	1	3
Frais de réception et de mission	1	-
Assurance	35	41
Achat fournitures, énergie	95	83
TOTAL	718	915

4.4.2.2. Aides financières

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	167	1 152
Allocations du Siège	3	218
Allocations des Fonds	164	931
Autres charges sur legs et donation	-	2
Organismes Agréés	57	40
Allocations	57	40
Fondations Individualisées	2 556	2 323
Allocations	2 414	2 256
Autres charges sur legs et donation	142	67
TOTAL	2 780	3 515

Les allocations sont des aides financières versées à des associations, pour favoriser l'activité d'intérêt général à laquelle elles se livrent.

Elles sont validées par le Bureau ou le Conseil de la Fondation du Protestantisme et sont intégralement financées par les ressources collectées auprès du public.

Pour cette année, leur montant total s'élève à 3 446 K€

4.4.2.3. Impôts, taxes et versements assimilés

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	79	67
Fondations Individualisées	465	646
TOTAL	544	714

4.4.2.4. Salaires, traitements et charges sociales

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	287	310
Salaires et traitements	201	208
Charges sociales	86	102
Fondations Individualisées	64	55
Salaires et traitements	48	44
Charges sociales	17	11
TOTAL	351	364

L'effectif moyen 2020 des Services communs est de 5 personnes en équivalent temps plein et celui de la Fondation individualisée « Protestant pour le Logement Social » est de 1,8 personnes en équivalent temps plein.

4.4.2.5. Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	15	17
Dotations aux amortissements	15	17
Fondations Individualisées	1 150	1 363
Dotations aux amortissements	1 083	1 099
Dotations aux dépréciations et aux provisions	68	264
TOTAL	1 165	1 380

4.4.2.6. Reports en fonds dédiés

Ce poste traduit l'affectation en fonds dédiés des dons et autres ressources reçus au cours de l'année et non encore utilisés.

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	6	134
Organismes Agréés	1	18
Fondations Individualisées	3 712	2 543
TOTAL	3 719	2 696

4.4.3. Produits financiers

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	151	36
Siège	53	2
De participation	-	1
Des valeurs mobilières et autres placements	6	2
Reprises dépréciat° des placements	17	-
Produits nets sur cess° des placements	30	-
Fonds	98	33
Des valeurs mobilières et autres placements	42	32
Autres intérêts et produits assimilés	55	-
Reprises sur provisions sur risque financier	1	-
Différences positives de change	-	2
Fondation Individualisées	204	93
Des créances	-	2
Des valeurs mobilières et autres placements	131	91
Autres intérêts et produits assimilés	10	-
Reprises sur provisions sur risque financier	22	-
Reprises dépréciat° des placements	40	1
Produits nets sur cess° des placements	1	1
TOTAL	355	129

4.4.4. Charges financières

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	13	-
Charges nettes sur sur cess° des placements (Siège)	12	-
Dotation aux provi° sur risque financier (Fonds)	1	-
Fondation Individualisées	494	717
Dotation aux dépréciat° des immo. financières	20	20
Dotation aux dépréciat° des placements	-	89
Intérêts bancaires sur emprunts et charges assimilées	474	608
TOTAL	507	717

4.4.5. Produits exceptionnels

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	15	-
Sur opérations de gestion (Fonds)	15	-
Fondation Individualisées	847	482
Sur opérations de gestion	43	333
Divers	86	-
Quote-part de subvent° virée au cpte de résultat	160	149
Produits nets de cessions d'immobilisations	557	-
Reprises sur provisions, dépréciations	1	-
TOTAL	862	482

Les produits sur opérations de gestion sont principalement composés de l'annulation d'une allocation accordée en 2019 par la Fondation individualisée « Martin Bucer » pour un montant de 240 K€

4.4.6. Charges exceptionnelles

En milliers d'euros	2019	2020
Services communs	3	20
Sur opérations de gestion (Siège)	1	3
Sur opérations de gestion (Fonds)	-	17
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1	-
Fondation Individualisées	689	61
Sur opérations de gestion	45	57
Pénalités, amendes fiscales et pénales	57	3
VNC des immobilisations corporelles cédées	587	-
TOTAL	691	81

4.4.7. Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doivent être communiqués.

Aucune rémunération ni avantage en nature n'a été versé au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles.

4.5. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

4.5.1. Legs

4.5.1.1. Legs non valorisé

Legs	Désignat°	Affectat°	Date d'acceptat°
1	Immobilier	Fondation individualisée "UEPAL"	29/03/2017

4.5.1.2. Legs en attente d'acceptation

	Date d'acceptat°	Affectat°	Actif	Immo.	Passif	Montant (K€)
1	18/02/2021	"Portes Ouvertes"		96		96
2	04/03/2021	Fonds de Garantie et "Portes Ouvertes"	188	365	2	551

4.5.2. Contributions en nature

Les contributions en nature (personnel bénévole) ne sont pas comptabilisées dans la mesure où leur importance ne présente pas un élément essentiel à la compréhension de l'activité de la Fondation.

4.5.3. Indemnités de fin de carrière

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite ne sont pas comptabilisés dans la mesure où leur importance ne présente pas un élément significatif.

4.5.4. Cautions données

Engagement (en K€)	Supportée par	Cautions données	Engagement au 31/12/20	Echéance
Association ASRCP	Fondation Individualisée "Martin Bucer"	26	9	Sept. 2023
Association ASRCP	Fondation Individualisée "Martin Bucer"	110	61	Fév. 2027
Association Centre Familial le Lazaret	Fondation du Protestantisme	847	528	Juil. 2027
Association Le Cart	Fondation Individualisée "Martin Bucer"	277	204	Mars 2027
Association Entraide Pierre Valdo	Fondation Individualisée "Solidarité Protestante Lyonnaise"	186	130	Aout 2027
Association Le Cart	Fondation Individualisée "Martin Bucer"	150	121	Mars 2028
Association Centre Familial le Lazaret	Fondation du Protestantisme	1 800	1 779	Déc. 2037
Association Nationale Interne Tzigane	Fondation du Protestantisme	140	140	Sans limitation de durée
TOTAL		3 536	2 972	

4.5.5. Garanties hypothécaires

- Fondation Individualisée « CEAF – Arche de Paix » pour l'acquisition et la rénovation du bien immobilier situé à SAINT-DENIS

Inscription de privilège de prêteur de deniers, de premier rang sans concurrence, à hauteur d'un montant principal de 1 800 K€ sur le prêt de la banque Crédit Coopératif de 2 000 K€ en date du 12/06/2015.

Date de fin : 10/06/2035

Garantie hypothécaire conventionnelle complémentaire de premier rang, sans concurrence, à hauteur de 200 K€ sur le prêt de la banque Crédit Coopératif de 2 000 K€ en date du 12/06/2015.

Date de fin : 10/06/2035

Garantie hypothécaire conventionnelle de deuxième rang, sans concurrence, à hauteur de 200 K€ sur le prêt de la banque Crédit Coopératif de 200 K€ en date du 25/09/2015.

Date de fin : 26/09/2035

- Fondation Individualisée « Eau Vive 29 » pour la construction du bien immobilier situé à LOPERHET

Garantie hypothécaire sur le prêt de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire de 5 000 K€ en date du 03/06/2014 évaluée à 20% du bien.

Date de fin : 31/05/2047

Garantie hypothécaire sur le prêt du Crédit Foncier de France de 4 100 K€ en date du 3/06/2014 évaluée à 20% du bien.

Date de fin : 03/06/2045

Garantie hypothécaire en troisième rang sur le prêt de la Société Générale de 1 100 K€ en date du 20/09/2017

Date de fin : 20/11/2043

- Fondation Individualisée « Martin Luther King » sur l'acquisition et la construction de l'espace socioculturel situé à CRETEIL

Inscription de privilège de prêteur de deniers à hauteur d'un montant principal de 2 218 626 euros sur le prêt de la banque LCL de 9 600 000 euros en date du 13/12/2018.

Date de fin : 13/03/2042

Garantie hypothécaire complémentaire en premier rang de la banque LCL de 8 821 374 euros en date du 13/12/2018.

Date de fin : 13/03/2042

- Fondation Individualisée « CEAF – Amour et Vérité » pour la rénovation du bien immobilier sis rue de Paris à Montreuil

Garantie hypothécaire de premier rang sur le prêt du Crédit Coopératif de 1 039 500€ en date du 07/02/2020.

Date de fin : 07/02/2030

4.5.6. Nantissements

Nantissement des parts sociales au Crédit Coopératif détenues par la Fondation individualisée « CEAF – Arche de paix » d'un montant maximum de 20 008 € en capital augmenté des intérêts, commissions, frais et accessoires.

Le concours garanti est le prêt souscrit prêt du Crédit Coopératif le 12/06/2015 pour un montant de 2 000 K€ souscrit par la Fondation Individualisée « CEAF – Arche de Paix » pour l'acquisition du bien immobilier situé à SAINT-DENIS pour une durée de 20ans.

Nantissement du contrat de capitalisation AG2R détenu par la Fondation Individualisée « CIMADE » pour un montant maximum de 920 000 € en capital augmenté des intérêts, commissions, frais et accessoires, valorisé au 31/12/2019 à 600 975,96 €.

Le concours garanti est le prêt souscrit au Crédit Mutuel le 21/03/2019 pour un montant de 920 K€ par l'association « Cimade - Service Œcuménique d'Entraide » pour une durée de 12 ans.

Nantissement de compte titre financier au Crédit Coopératif détenu par la Fondation Individualisée « CEAF - Amour et Vérité » pour un montant maximum de 11 452.72 € en capital augmenté des intérêts, commissions, frais et accessoires.

Le concours garanti est le prêt souscrit prêt du Crédit Coopératif le 04/02/2020 pour un montant de 1 040 K€ par Fondation Individualisée « CEAF - Amour et Vérité » pour une durée de 10 ans.

4.6. AUTRES INFORMATIONS

4.6.1. Honoraires TTC des Commissaires aux Comptes (code du Commerce article R123-198 Alinéa 9)

Les honoraires des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2020 s'élèvent à 36 K€.

COMPTE EMPLOI RESSOURCES ET SON ANNEXE

Exercice clos le 31 décembre 2020

1. CADRE JURIDIQUE

La loi du 7 août 1991 a instauré l'obligation pour les organismes faisant appel à la générosité du public de présenter un Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER).

Le nouveau règlement 2018-06 homologué par un arrêté du 26 décembre 2018 présente un modèle de compte emploi ressources à intégrer dans les annexes de la Fondation. Il est applicable depuis les comptes clos le 31 décembre 2020.

Le CER est destiné à mettre en perspectives les dons collectés, les autres ressources des Fondations Individualisées et les utilisations qui en sont faites.

2. REGLES DE PRESENTATION

Le règlement 2018-06 a mis en place un nouveau tableau permettant de présenter les ressources de l'organisme par origine et les emplois par destination. Ce tableau intitulé « Compte de résultat par origine et destination » (CROD) constitue la présentation analytique du compte de résultat par nature.

Le CER ne présente que les ressources et les emplois issus de la générosité du public. Il reprend les éléments du compte de résultat dans une approche analytique. Il présente, d'une part, les ressources par nature et d'autre part, les emplois selon l'utilisation qui en est faite. Le CER est une extraction du CROD.

Le CER se décompose en quatre parties :

- Les ressources issues de la générosité du public et leurs emplois par destination
- Les ressources reportées liées à la générosité du public en début et en fin d'exercice
- Les contributions volontaires en nature issues de la générosité du public
- Les variations des fonds dédiés

3. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

En milliers d'euros	2020		2019	
	Total	Dont IGP	Total	Dont IGP
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	7 686	7 686	7 928	7 928
1.1 - Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	4 745	4 745	3 892	3 892
Dons manuels	2 808	2 808	3 837	3 837
Legs, donations et assurances-vie	1 937	1 937	55	55
Mécénat				
1.3 Autres produits issus de la générosité du public	2 941	2 941	4 036	4 036
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	199		160	
4 - REPRISE SUR PROVISION ET DEPRECIATIONS	35	35	202	202
5 - UTILISATION DE FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 171	2 171	2 027	2 027
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE	10 091	9 892	10 316	10 157

En milliers d'euros	2020		2019	
	Total	Dont IGP	Total	Dont IGP
1 - MISSIONS SOCIALES	6 849	6 700	6 200	6 040
1.1 Réalisées en France	6 002	5 854	5 846	5 686
Actions réalisées par l'organisme	3 404	3 255	3 562	3 402
Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 599	2 599	2 284	2 284
1.2 Réalisées à l'étranger	847	847	354	354
Actions réalisées par l'organisme				
Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	847	847	354	354
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	46	46	28	28
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	46	46	28	28
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	422	422	441	441
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	373	373	89	89
5- IMPOTS SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 696	2 696	3 719	3 719
TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE	10 386	10 237	10 477	10 317
EXCEDENT OU DEFICIT	- 295	- 345	- 161	- 161

4. LE COMPTE EMPLOI RESSOURCES (CER)

Emplois (en K€)	2020	2019	Ressources (en K€)	2020	2019
1- Missions sociales	6 700	6 040	1. Ressources liées à la générosité du public	7 686	7 928
1.1 Réalisées en France	5 854	5 686	1.1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	3 255	3 402	1.2 Dons, Legs et mécénat	4 745	3 892
Versement à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	2 599	2 284	Dons manuels	2 808	3 837
1.1 Réalisées à l'étranger	847	354	Legs, donations et assurances-vie	1 937	55
Actions réalisées par l'organisme			Mécénat		
Versement à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	847	354	1.3 Autres produits issus de la générosité du public	2 941	4 036
2. Frais de recherche de fonds	46	28			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	46	28			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3- Frais de fonctionnement	422	441			
Total des emplois	7 168	6 509	Total des ressources	7 686	7 928
4. Dotations aux provisions et aux dépréciations	373	89	2. Reprises des provisions et des dépréciations	35	202
5. Reports en fonds dédiés de l'exercice	2 696	3 719	3. Utilisation des fonds dédiés antérieurs	2 171	2 027
Excédent de la générosité du public de l'exercice			Déficit de la générosité du public de l'exercice	345	161
Total	10 237	10 317	Total	10 237	10 317
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	3 338	3 498
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-345	-161
			(-) Investissement ou (+) désinvestissement nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	2 992	3 338

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

Fonds dédiés à la générosité du public	2020	2019
Fonds dédiés à la générosité du public en début d'exercice	16 661	15 096
(-) Utilisation	2 171	2 027
(+) Report	2 696	3 719
Impact réaffectation du Conseil Juin 2019		-127
Fonds dédiés à la générosité du public en fin d'exercice	17 186	16 661

5. NOTES EXPLICATIVES SUR LE CER

5.1. EMPLOIS

5.1.1. Missions sociales

Elles sont constituées de l'ensemble des charges à l'exclusion des dotations aux provisions et dépréciations et des frais de recherche de fonds des Fondations Individualisées, des Organismes Agréés et des trois Fonds. Ainsi que d'une part des frais de personnels du siège et de toutes les allocations attribuées par les services communs.

Les « actions réalisées par l'organisme » regroupent l'ensemble des charges des Fondations Individualisées, Organismes Agréés et Fonds pour leur fonctionnement général et principalement pour l'entretien, la préservation et la sauvegarde de leur patrimoine immobilier.

Les « versements à un organisme central ou à d'autres organismes » regroupent l'ensemble des allocations accordées par la Fondation du Protestantisme à d'autres organismes (voir point « 4.4.2.2 Aides financières »)

En milliers d'euros	2019	2020
1.1 Réalisées en France	5 686	5 854
Actions réalisées par l'organisme	3 402	3 255
Salaires et charges sociales	182	178
Impôts, taxes et versements assimilés	481	646
Honoraires	68	96
Autres charges sur legs et donation	142	70
Locations et charges locatives	76	62
Entretien immobilier	160	406
Frais d'information et de communication	2	-
Frais bancaires	14	16
Autres services extérieurs	44	-
Frais postaux et de téléphone	1	1
Assurance	35	41
Achat fournitures, énergie	95	84
Pertes sur créances	2	3
Charges financières	474	78
Charges exceptionnelles	690	608
Dotations aux amortissements	938	967
Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 284	2 599
1.2 Réalisées à l'étranger	354	847
Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	354	847
TOTAL	6 040	6 700

5.1.2. Les frais de recherche de fonds

Des frais de recherche de fonds ont été engagés par le Fonds « Solidarité Protestante » pour 9 K€ et par la Fondation individualisée « ACAT » pour 10 K€. Ont également été intégrés à cette rubrique les frais de transaction sur dons pour 5 K€ ainsi qu'une part du salaire de l'Assistante Administrative et Financière du siège.

5.1.3. Frais de fonctionnement

En milliers d'euros	2019	2020
Salaires et charges sociales	156	173
Impôts, taxes et versements assimilés	57	59
Honoraires	54	55
Locations et charges locatives	67	50
Entretien immobilier	29	38
Frais de réception et de mission	26	5
Frais d'information et de communication	11	13
Frais bancaires	6	4
Autres services extérieurs	10	10
Frais postaux et de téléphone	4	5
Assurance	3	3
Documentation	1	2
Achat fournitures, énergie	5	1
Charges financières	12	-
Charges exceptionnelles	1	3
TOTAL	441	422

5.1.4. Les dotations aux provisions

En milliers d'euros	2019	2020
Dotations aux dépréciat° de l'actif financier	20	109
Dotations aux dépréciat° des créances	68	264
Dotations aux provis° pour risque financier	1	-
TOTAL	89	373

Le traitement des dotations aux provisions est décrit dans le paragraphe "5.2.2 – Les reprises de provisions".

5.1.5. Les reports en fonds dédiés

Ce poste traduit l'affectation en fonds dédiés des dons et autres ressources reçus au cours de l'année et non encore utilisés.

En milliers d'euros	2019	2020
Report en fonds dédiés sur dons manuels, legs et donat° affectés	1 060	2 214
Report en fonds dédiés sur autres ressources	2 659	481
TOTAL	3 719	2 696

5.2. RESSOURCES

5.2.1. Les produits liés à la générosité du public

En milliers d'euros	2019	2020
1.1 - Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénat	3 892	4 745
Dons manuels	3 837	2 808
Legs, et donations	55	1 399
Assurances-vie	-	537
1.3 Autres prod. issus générosité du public	4 036	2 941
Revenus du patrimoine immobilier, transferts de charges	2 782	2 289
Autres produits d'exploitation	276	150
Produits financiers	144	128
Produits exceptionnels	275	333
Utilisation de dotation consommable	-	40
Produits de cess ^o des immobilisat ^o corporelles	557	-
TOTAL	7 928	7 686

5.2.2. Les reprises sur provision et dépréciations

Dans le compte de résultat de la Fondation du Protestantisme, les reprises de provisions (et par analogie les dotations) sont présentées dans différents postes :

- Les provisions pour dépréciations des placements financiers (en résultat financier)
- Les provisions pour risques et charges (selon leur nature : en résultat d'exploitation ou en résultat exceptionnel)

Ce sont donc les reprises de ces différentes provisions qui constituent ce poste.

En milliers d'euros	2019	2020
Reprise de provis ^o pour risque d'exploitation	75	34
Reprise de provis ^o pour dépréciation d'actifs immobilier	46	-
Reprise sur amortissement de l'actif immobilier	1	-
Reprise de provis ^o pour dépréciation d'actifs financiers	80	1
TOTAL	202	35

5.2.3. Utilisation des fonds dédiés antérieur

Ce poste traduit l'utilisation de tout ou partie des dons et autres produits issus de la générosité du public des années précédentes.

En milliers d'euros	2019	2020
Utilisat ^o des fonds dédiés sur dons manuels, legs et donat ^o affectés	1 130	1 254
Utilisat ^o des fonds dédiés sur autres ressources	897	917
TOTAL	2 027	2 171

5.3. RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC (HORS FONDS DEDIES)

5.3.1. Ressources reportées liées à la générosité du public au 1^{er} janvier 2019 (hors fonds dédiés)

Suite à l'application du nouveau règlement comptable ANC 2018-06, modifié par le règlement ANC 2020-08, le calcul des ressources reportées au 1^{er} Janvier 2019 a dû être retraité.

En effet, l'impact de la nouvelle méthode est calculé de façon rétrospective, comme si celle-ci avait toujours été appliquée. Il convient donc d'appliquer la nouvelle méthode aux comptes antérieurs à l'exercice du changement afin d'en calculer correctement l'effet à l'ouverture.

Par ailleurs, considérant que l'ensemble du patrimoine immobilier et financier de la Fondation du Protestantisme est issu de la générosité du public, les reports à nouveau du siège ont donc été réintégrés dans le calcul des ressources reportées.

Cette rubrique est donc calculée de la manière suivante :

En milliers d'euros	01/01/2019
Réserves	510
Revalorisation de la dotation initiale	108
Report à nouveau créditeur	5 881
Report à nouveau débiteur	-3 050
Résultat à affecter	-183
Impact réaffectat ^o RAN - Conseil Juin 2019	-142
Impact réaffectat ^o des réserves - Conseil Juin 2019	269
Impact réaffectat ^o 2020 des RAN - Nouv Plan comptable	104
TOTAL	3 498

5.3.2. Investissement ou désinvestissement nets liés à la générosité du public de l'exercice

Les investissements des Fondations individualisées sont par définition financés par la générosité du public inscrite dans leurs fonds dédiés.

La rubrique « Investissement ou désinvestissement nets liés à la générosité du public de l'exercice » ne correspond donc qu'aux investissements du siège non financé par des fonds dédiés.

Aucun investissement ou désinvestissement ne rentre dans cette catégorie pour les exercices 2019 et 2020.